



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 25570

Numéro SIREN : 529 062 671

Nom ou dénomination : DUO Services

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2013 sous le numéro de dépôt 65028



1306509101

DATE DEPOT : 2013-07-16

NUMERO DE DEPOT : 2013R065028

N° GESTION : 2010B25570

N° SIREN : 529062671

DENOMINATION : CAMFRE

ADRESSE : 4 rue Thénard 75005 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/07/15

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

LIONEL GUIBERT

H E C. - M B A
CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANT
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT FINANCIER PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Rt 15107113

du Tribunal de
Commerce de Paris
I

16 JUL. 2013

N° DE DÉPOT

65028

CAMFRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de € 23 200 001
4, rue Thénard - 75005 PARIS

10/5 25570

---:---:---

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL CAMFRE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
EN APPLICATION DES ARTICLES L 223-43 ET L 224-3
DU CODE DE COMMERCE
(Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2013)

---:---:---

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

LIONEL GUIBERT

H.E.C. - M.B.A.
CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANT
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT FINANCIER PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

CAMFRE

---:---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL CAMFRE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

---:---

Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la Transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'Article L 224-3 du Code de commerce et en application de l'Article L 223-43 du Code de commerce et par décision de l'Assemblée Générale en date du 24 mai 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social et sur la situation de la Société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Ces normes requièrent également la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la Société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

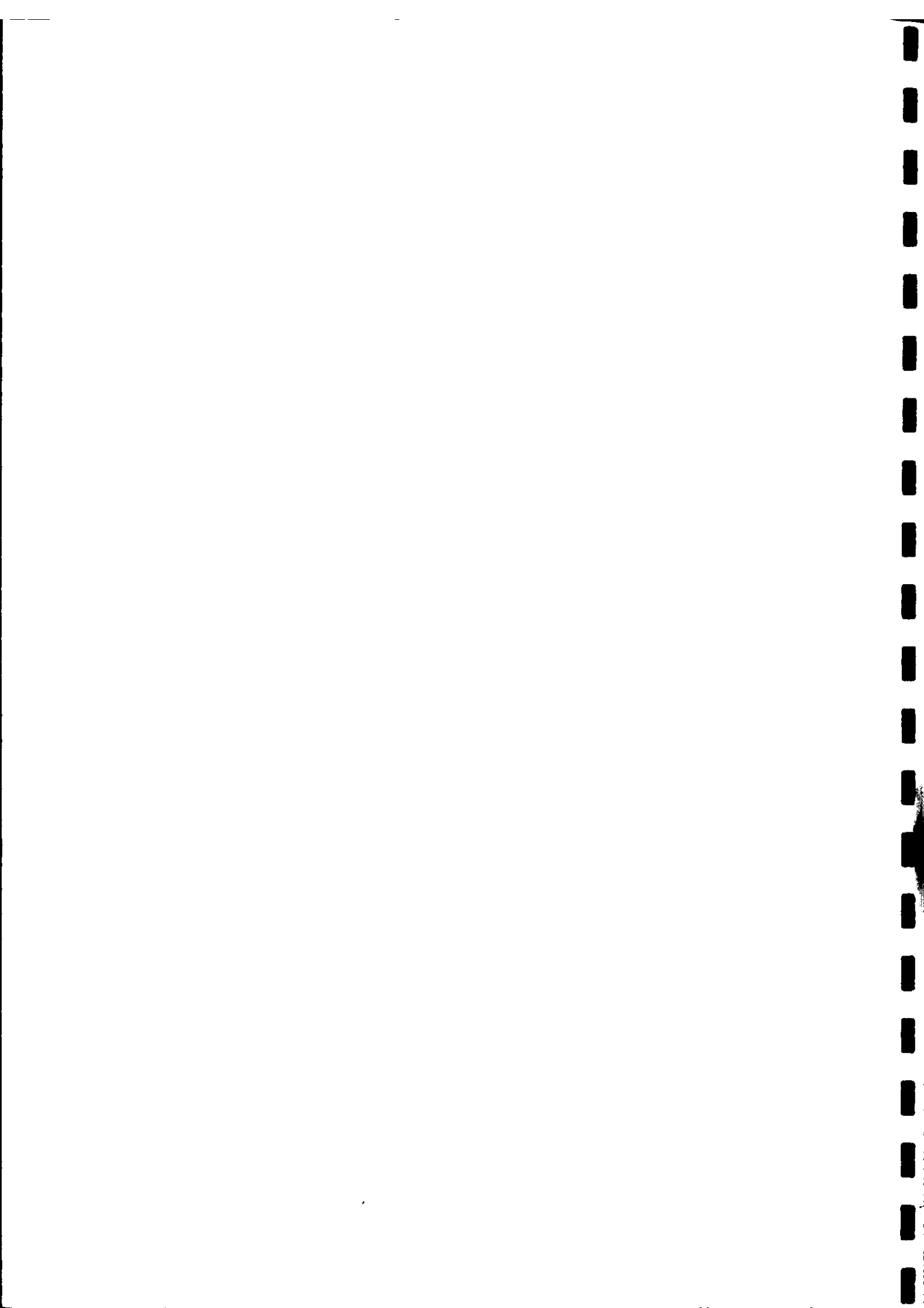
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la Société est la suivante :

Votre Gérance nous a remis une situation comptable arrêtée au 30 avril 2013. Cette situation a fait l'objet, de notre part, d'un examen limité.

Les capitaux propres de la SARL CAMFRE, après affectation du résultat 2012 lors de l'Assemblée Générale du 16 août 2012, sont créditeurs de € 23 222 391,33.



Le résultat de la situation comptable au 30 avril 2013 fait apparaître un bénéfice après impôt de € 14 444,75, conduisant à des capitaux de € 23 236 836,08.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Paris, le 15 juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes
SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT


Représentée par Lionel GUIBERT

